

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 29 juin 2015**

Table des matières

1. Appel.....	3
2. Approbation de l'ordre du jour.....	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 11 mai 2015.....	3
4. Communications du Bureau.....	3
5. Communications de la Municipalité.....	4
6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales.....	5
7. Motion de Mr Denis Berger.....	6
8. Préavis municipal No 10/2015 : Comptes 2014.....	7
9. Préavis municipal No 11/2015 : Rapport de gestion 2014.....	8
10. Préavis municipal No 12/2015 : Demande de crédit de CHF 96'000.00 concernant le remplacement de la conduite communale ESP sur le tronçon Chemin de la Dôle – Chemin du Lynx.....	8
11. Préavis municipal No 13/2015 : Construction d'un droit distinct et permanent (DDP) de superficie sur les parcelles Nos 202, 213, 214 et 354, d'une surface d'environ 2'200m2, en faveur de la Fondation Equitim.....	13
12. Préavis municipal No 14/2015 : Demande de crédit complémentaire de CHF 450'000.00 concernant la construction du Centre Communal d'Entretien (CCE).....	14
13. Election du bureau du Conseil communal pour l'exercice 2015-2016.....	16
14. Divers et propositions individuelles.....	16
15. Annonce de préavis futurs.....	18

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que le public présent.

La Secrétaire procède à l'appel : 35 membres sont présents, 18 sont excusés et 1 est absent.

La séance est ouverte à 19h20.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet une modification à l'ordre du jour au Conseil Communal en souhaitant rajouter une motion déposée par Denis Berger. Le Conseil a reçu une copie portant le nom de postulat, le Président s'en excuse mais c'est en fait une motion. Le bureau n'ayant pas eu le temps de faire la modification, une copie de cette motion sera incluse dans le prochain envoi de courrier. Le bureau souhaite ajouter cette mention au point 12. Mr Berger souhaitant, lui, l'ajouter au point 7, le Conseil doit voter.

L'ordre du jour est modifié avec l'ajout, en point 7, de la motion de Mr Berger.

Mr Le syndic aimerait savoir pourquoi le postulat devient une motion.

Le Président dit que Mr Berger leur a soumis ce changement dans l'après midi et qu'ils n'ont pas encore reçu la version papier à soumettre au Conseil.

Mr Denis Berger explique qu'après lecture du règlement communal, il a trouvé que c'était mieux de passer cette affaire comme motion, par ce qu'elle est un peu procédurière. Donc il l'a modifiée ce weekend et ne pouvait l'envoyer par la poste. Mais il demande au Président de passer cela en motion.

Le Président précise que, du moment où la motion de Mr Berger concerne l'achat d'un bâtiment, il en a conclu qu'il était inclus à l'alinéa 5 de l'article 18 du règlement communal précisant les prérogatives du conseil que, par là-même, elle pouvait être présentée sous forme de motion.

L'ordre du jour modifié est approuvé à une large majorité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 11 mai 2015

Le Président soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du 11 mai 2015.

Le Conseil Communal approuve le procès-verbal à une large majorité.

4. Communications du Bureau

Le Président informe que Mme Christelle Trombini, qui s'occupe normalement de rédiger les PV des séances du conseil communal, ne peut assurer cette tâche pour cette séance. Après vérification légale, il a demandé à Mme Corinne Martin de bien vouloir prendre en charge cette rédaction et il la remercie pour sa disponibilité.

Le bureau du Conseil Communal tient à remercier les municipaux et les employés communaux pour le temps qu'ils leur ont consacré à l'occasion de la visite du CCE organisée le 30 mai dernier, malgré

la faible participation (une dizaine de conseillers communaux). Comprenant les obligations familiales de chacun, le Président regrette qu'une majorité d'absents n'ait pas pris la peine d'annoncer leur absence, rendant la préparation d'un tel évènement aléatoire. Il encourage la municipalité de continuer à organiser de telles présentations et remercie les employés communaux pour leur temps et la précision de leurs explications.

Le bureau du Conseil a reçu en retour des autorités cantonales, la nouvelle version du règlement communal du conseil. Une seule modification y a été apportée, et il passe la parole à Mr Grandjean à ce propos.

Mr Vincent Grandjean explique qu'une seule chose a été modifiée, à savoir l'article 14. Il donne lecture de la nouvelle teneur de l'article : « Les partenaires enregistrés ou personnes menant de fait une vie de couple ne peuvent être élus secrétaire du Conseil ». C'est une restriction mais on ne peut pas modifier l'article. Le président veut savoir si on revote sur cet article ou si on accepte de l'avoir tel quel afin de pouvoir l'envoyer au Conseil d'Etat.

Le Président annonce, puisque personne n'a de remarques à ce sujet, que le règlement sera signé par Mr Grandjean ainsi que par la cheffe du département et entrera en vigueur lors de la prochaine séance du Conseil communal durant lequel il sera distribué.

Il tient à remercier l'équipe en charge du dépouillement des votations du 14 juin. Tout s'est bien passé et les résultats ont été rendus à 12h10. Il rappelle que les élections fédérales se tiendront le 19 octobre prochain. Le bureau du Conseil devra suivre une formation spécifique pour cette échéance dont le dépouillement est bien plus complexe qu'une votation standard. Il engage toutes les personnes intéressées à participer comme scrutateurs supplémentaires, à contacter Maryline à ce sujet. Le bureau préfère donner priorité à des volontaires pour ces échéances plutôt que de devoir convoquer des scrutateurs.

Enfin, comme il l'avait annoncé lors de la dernière séance du Conseil, la commission spéciale chargée d'étudier les nouveaux statuts du Conseil régional a terminé son travail et rendu son rapport et ses recommandations à la municipalité. Il remercie les membres de cette commission pour leur disponibilité en ces périodes chargées et pour l'excellent travail qu'ils ont effectué à cette occasion.

5. Communications de la Municipalité

Mr Le Syndic a 2 communications, tout d'abord pour annoncer officiellement le départ de Mr Andres Zahringer, et qu'ils ont reçu plusieurs candidatures pour le remplacer. Leur choix s'est porté sur Mr Jean Pierre Roland qui est un habitant de Rolle. Il commencera en Juillet à 80% et ensuite à 100%. Il a encore quelques mandats à terminer.

Le Président lit la lettre de départ de Mr Zahringer (annexe N°1). Il aimerait profiter en son nom et aux noms de tous pour remercier Andres pour sa disponibilité, pour son efficacité, pour son aide toujours très précieuse. Et lui souhaiter bonne chance et beaucoup de bonheur dans son nouveau travail mais surtout dans sa vie privée.

Mr François Laurent Althaus a 3 communications. Il souhaite revenir sur le mercredi 3 juin date à laquelle a eu lieu un accident de chantier, le 1^{er} dans la commune depuis 2006. Fort heureusement cet accident de chantier s'est soldé par une situation sous contrôle avec 3 ouvriers, qui étaient dans de bonne condition physique, qui ont pu rentrer chez eux mais avec l'intervention d'une quarantaine de personnes, puisque lors de ces travaux, une fouille s'est effondrée à cause de problèmes de sécurité précédant les travaux. La Suva mène l'enquête. Tout est bien qui finit bien pour les ouvriers et c'est l'essentiel.

Concernant les apprentis, de très bonnes nouvelles puisque Philémon Fresard a réussi son CFC et Vivian Blanc a réussi sa 1^{ère} année (avec une moyenne de 4.5), tout comme Jérémy Delèze (avec une moyenne de 4.8)

Pour terminer, il a reçu un devis concernant la citerne du Vermeilley. Cette citerne cause de gros soucis, elle fuit, et doit être réparée. Les travaux vont devoir être lancés rapidement puisque pour l'instant elle est vide. Il aura l'occasion de revenir avec une demande de crédit complémentaire dès l'automne pour un montant de CHF17'000.00, somme nécessaire et ne pouvant pas être englobé dans le cadre des travaux d'entretien du service forestier.

Mme Danielle Pasche annonce que la municipalité a reçu, lors de la journée citoyenne, 33 élèves de Genolier (10^{ème} année). Ils ont été très bien accueillis au Vermeilley. Les élèves ont entre autres pu assister à l'abattage d'un arbre, très impressionnant. Belle journée.

Pour la rentrée scolaire prochaine, tous les locaux utilisables pour les enfants de 4 à 15 ans sont utilisés, saturation à ce niveau là.

Le bouclage des comptes 2014 de l'accueil de jour a été effectué et est équilibré, ce qui est très satisfaisant.

L'équipe de la voirie travaille pour l'instant en sous-effectif, pour cause de maladie ou d'accident ; les espaces verts ne seront donc entretenus qu'une fois par semaine avec un tournus pour l'arrosage.

Annonce de la fête des enfants, période de canicule, très belle soirée en perspective. Samedi 1^{er} aout, fête nationale à Le Muids. 22 août concert de l'EVIR qui aura lieu à l'extérieur du CCS. 2 septembre sortie des aînés.

Mme Elvira Rölli, n'a pas de communication

Mr Christian Dugon, annonce que suite à l'acceptation du préavis 16/2014 qui engageait les travaux de réfection du stand de tir, ils se sont aperçus après avoir vidé le local annexe, que l'état de la charpente était beaucoup plus dégradé que le 1^{er} diagnostic laissait paraître. Au vue de l'ampleur des travaux qu'aurait nécessités la rénovation du local, il a été décidé de sa démolition immédiate pour des raisons de sécurité. Un porta-cabine a été installé pour entreposer les affaires du stand. Une demande de crédit complémentaire sera certainement présentée en prévision d'une construction à l'identique de l'annexe. Il faudra trouver une solution pour que la société de tir puisse réintégrer au plus vite ses locaux.

En ce qui concerne l'immeuble de la rue de la Grange 6, les travaux de nettoyage et de traitement des toitures sont terminés. Les façades sont plus attrayantes après un coup de peinture, et ont un aspect plus propre. Bonne nouvelle, une offre moins onéreuse a été reçue pour changer, en neuf, les volets bois côté Lausanne que celle initialement prévue pour les rénover.

6. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

Mr Jean-Pierre Vuille pour la Commission du Feu, n'a pas de communication.

Mr Frédéric Guilloud pour le Conseil Régional, n'a pas de communication.

Mr Raymond Jaquet pour l'APEC, n'a pas de communication.

Mr Christian Vuillomenet pour l'AISGE, n'a pas de communication.

Mme Fanny Weinmann pour le réseau des Toblerones, informe que le quorum a été atteint lors de la dernière séance et donc que le rapport de gestion 2014 a pu être accepté. À noter la démission d'Antonio Billardo et la réélection d'un nouveau membre au CODIR.

7. Motion de Mr Denis Berger

Mr Denis Berger lit sa motion (annexe N°2)

Mr Le Syndic dit que si c'est une motion appuyée par le conseil alors la municipalité fera son travail

Mr François Granchamp des Raux souligne qu'il faut penser non seulement au coût d'acquisition mais aussi au coût du fonctionnement. Parce que si l'on veut que cela devienne un site pour les habitants de la commune et non pas l'habitation de quelques uns, il faut l'équiper et également en assurer la gestion. Est-ce que les conseillers sont prêts à assumer l'ensemble de ces coûts ?

Mr Patrick König souhaite savoir si quelqu'un peut il dire depuis quand ce bâtiment est-il en vente ? L'état du bâtiment ? Des données plus substantielles quant à l'avenir de ce bâtiment ou c'est encore quelque chose dans l'air ?

Mr Denis Berger affirme que les propriétaires sont en difficulté, qu'ils vont vendre ce bâtiment, que les appartements se vident. Le locataire du rez-de-chaussée, qui est en zone artisanale, a donné son congé donc le bâtiment est vide. L'opportunité étant que c'est un centre de village, que toutes les parcelles alentour sont déjà à la commune et qu'il y a un jardin devant qui est constructible. Selon lui, si on laisse partir ce bien dans un domaine immobilier, on pourrait se retrouver avec une grosse construction à la place de ce jardin avec plein d'appartements donnant sur la place du village et à charge de la commune de trouver une solution pour amener 1 ou 2 boutiques pour ne pas perdre notre centre de village, notre âme. Il cite l'exemple de l'épicerie que la municipalité n'a pu aider car n'ayant pas de local sous la main. Il trouve que c'est une aubaine pour la commune !

Mr Vincent Grandjean ne conteste pas l'opportunité mais il aimerait attirer l'attention du conseil sur le rapport de la commission des Finance concernant les comptes 2014, et plus particulièrement sur la notion d'endettement de la commune et sur sa capacité d'autofinancement.

Mr Denis Berger explique qu'il a fait la motion assez tard car il a attendu toutes les approbations et il a étudié l'état financier de la commune par rapport à l'endettement et quand il a vu que la commune était dans une très bonne moyenne pour le moment, il s'est dit pourquoi ne pas partir sur quelque chose en corrélation.

Mr Patrick König abonde un peu dans l'idée de Mr Berger, dans la mesure où se renseigner n'est pas acheter. La motion demande qu'on prenne contact, qu'on fasse un plan financier et s'il s'avère que ce plan financier est déraisonnable, on peut toujours se retirer de ce mauvais pas. Mais il pense que l'opportunité peut être bonne à saisir. Il a une petite sensibilité pour le patrimoine de nos centres de village et en ce sens il soutient la motion de Mr Berger.

Mr Le Syndic réaffirme que si cette motion passe la municipalité fera son travail, mais Mr König parle de faire une étude, il faut savoir que la municipalité n'a pas le budget pour ce genre d'étude. Donc si le conseil accepte cette motion, une demande de crédit supplémentaire sera présentée en septembre.

Mme Louise Schweizer Bucher trouve que c'est une très belle opportunité, qu'il faut imaginer des appartements à loyers modérés, une épicerie en bas, un petit café pour les mamans avec l'école qui aura ouvert à côté, tout cela sur la place du village, effectivement cela serait bon à étudier. Et si la municipalité vient demander un crédit supplémentaire, ce sera justifié puisque c'est une demande du conseil.

Mr Patrick König répond à la municipalité qu'il y a des fois, face à l'urgence, on s'est passé d'un nombre de crédit. Si la motion est acceptée, le conseil ne leur en tiendra pas rigueur.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet la motion au vote de l'assemblée.

La motion de Mr Denis Berger est acceptée par 28 oui, 4 non, 0 abstention
--

8. Préavis municipal No 10/2015 : Comptes 2014

Mr Le Syndic annonce qu'après discussion avec M. Jaccard, il y a une erreur de chiffre à la page 7 du rapport.

Mr Pierre Jaccard, rapporteur de la commission des Finances, lit les conclusions du rapport

Mr Le Syndic ne comprend pas les nouveaux chiffres énoncés dans le rapport, parce qu'il avait lu la marge brut d'autofinancement à CHF 1'900'000, les impôts spéciaux à CHF 734'000.00 et la marge brut sans les impôts spéciaux CHF485'000.00.

Mr Pierre Jaccard répond que la commission a ramené ces chiffres par habitant.

Enfin, pour l'endettement, la commission des finances était très satisfaite de pouvoir constater une diminution notable de 2010 à 2012, malheureusement suivie d'une augmentation en 2013 confirmée en 2014. Les chiffres sont donnés par habitant et ce n'est pas une très bonne situation. La commune ne devrait pas aller dans l'endettement. Ce n'est pas à la commune de thésauriser, elle n'a pas à prélever des impôts chez les habitants pour les mettre de côté, c'est logique qu'elle encaisse des impôts qui lui permettent de fonctionner et qu'elle s'endette quand elle investit, mais la croissance est forte avec 20% d'endettement de plus qu'au début de législature 2006-2011.

Mr Patrick Hübscher félicite la municipalité pour l'excellent travail au niveau de la gestion de son personnel.

Mr Pierre Jaccard acquiesce en ce sens

Mr Denis Berger demande comment est comptabilisé le nombre d'habitants, si un bébé de 3 mois en fait partie.

Mr Pierre Jaccard répond que dans les finances publiques, en Suisse, l'habitant est comptabilisé depuis sa naissance et jusqu'à son décès

Le Président passe en revue les têtes de chapitre des comptes et invite les conseillers à se manifester en cas de problème.

Mr Raymond Jaquet, sur le point 32.01-43, souhaiterait connaître le montant de la participation pour le chauffage à distance de la Caroline par la PPE.

Mr Christian Dugon répond que la facturation au kw est de 19cts pour nos abonnés.

Le Président, après avoir consulté le conseil, donne la parole à Mme Vuille, la boursière.

Mme Odette Vuille indique que la réponse est au point 84 dans le rapport, chauffage à distance. Pour vraiment savoir la participation de la PPE de la Caroline, il faudrait rentrer dans le détail des comptes.

Le Président reprend son décompte et demande s'il y a des prises de position sur ces comptes sans réponse.

Mr Pierre Jaccard lit les conclusions.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 10/2015 est accepté par 30 oui, 0 non, 1 abstention
--

9. Préavis municipal No 11/2015 : Rapport de gestion 2014

Mr Philippe Fouchault lit les conclusions de la commission de Gestion.

Mr le Syndic a pris acte des vœux de la commission de gestion donc pour le préavis 8.08 Bassin La Joie, la municipalité va le ré ouvrir. Concernant les ASP, le règlement de police pour les 5 communes sera réétudié, pour être harmonisé au sein des 5 communes en fonction du règlement type de l'État. Suite aux absences des ASP, une autre solution pour un règlement à long terme est en train d'être réétudiée. La création de fiches bâtiments sera faite dans les prochains mois.

Mr François Granchamp des Raux a remarqué que dans ce rapport, on fait état d'un nouveau plan de gestion forestier pour 2014 et demande que la municipalité publie ce plan de gestion de manière à ce que les personnes intéressées par la forêt communale puissent comprendre l'évolution de son exploitation. En 2014, on a exploité près de 35% à 40% des ressources dues à la forêt alors qu'en 2013, il avait pu comprendre, qu'on était au maximum avec 30%. Il y a pu avoir des évolutions. Pourrait-on avoir publication de ce plan de gestion 2014 ?

Mr François Laurent Althaus répond que ce plan de gestion est en cours de rédaction. Même s'il est daté de 2014, il prend un effet rétro actif puisqu' il y a eu une série de relevés qui a été fait en 2014 sur la base de laquelle le document de référence est établi. La municipalité a eu quelques séances avec l'inspecteur des forêts et le document en question devrait être terminé en fin d'année.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 11/2015 est accepté par 31 oui, 1 non, 0 abstention

10. Préavis municipal No 12/2015 : Demande de crédit de CHF 96'000.00 concernant le remplacement de la conduite communale ESP sur le tronçon Chemin de la Dôle – Chemin du Lynx

La municipalité n'a pas de compléments d'information.

Mme Sylviane Dewarrat lit les conclusions du rapport de la commission des Finances.

Mr Claude Rossier lit les conclusions de la commission ad-hoc.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 12/2015 est accepté par 33 oui, 1 non, 0 abstention

11. Préavis municipal No 13/2015 : Constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) de superficie sur les parcelles Nos 202, 213, 214 et 354, d'une surface d'environ 2'200m2, en faveur de la Fondation Equitim

La municipalité n'a pas de compléments d'information.

Mr Pierre Jaccard, rapporteur de majorité de la commission des finances, lit les conclusions du rapport

Mr Patrick Hübscher, rapporteur de minorité de la commission des finances, lit les conclusions du rapport

Mr Patrick Weber, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport

Mr Le Syndic se dit ahuri d'entendre des rapports de la commission ad hoc ainsi que celui de la minorité ; il a l'impression de se trouver, ici, en Syrie ou en Irak ou l'état de déliquescence, tellement tout ce qui est relevé est noirci, et trouve cela vraiment dramatique.

Il reprend les différents rapports : en ce qui concerne le rapport de la commission ad hoc, les appartements actuels de la commune sont situés dans des anciens immeubles donc ne peuvent pas être comparés sur le plan des loyers avec des appartements dans des immeubles neufs. De la documentation récente, Wüest, maître en la matière pour la Suisse, ainsi que la régie Ritz, grande régie de la région, montre que les prix du marché sont au delà de 300CHF le m² pour des immeubles neufs, confirmant les chiffres présentés dans l'étude d'Equitim.

Les conditions d'attribution, imaginés il y a 2 à 3 ans, pourront être affinées. En ce qui concerne le taux de vacance, le rapport de la commission ad hoc relève que ce taux est monté de 0.3 à 0.9%, il faut savoir qu'un taux de 0.9% est beaucoup trop bas et devrait se situer à 1.5% pour que le marché soit considéré comme équilibré. Les chiffres du conseil régional, montrent que la population, arrondie à 93'000 pour le district, va monter à plus de 100'000 et que le district va manquer de logement, principalement d'utilité publique.

L'absence de risque financier est relevée dans le rapport des Finances établi pour le préavis 05/2015. Effectivement, sur le plan financier, la commune ne court aucun risque. Ce terrain a déjà été construit, avec le Petit-Saconnex. Le transfert du domaine public au domaine privé de la commune n'a rien à voir dans ce dossier. Ensuite, dans le rapport de minorité de la commission des finances, un droit de superficie, allait, dans le temps, jusqu'à 79 ans. Ici, la commune propose 75 ans, alors que la règle générale, actuellement, est plutôt à 49 ans, cette durée pourrait être rediscutée.

Mr Le Syndic explique que la fondation Equitim a des assises très solides : elle a été mise en place par un groupe qui est très solide, appuyé par des grandes institutions de prévoyance, et que ce groupe a mis à disposition plus de 90 millions pour investir et que ce sont des gens qui croient en ce genre de fondation et d'investissement.

Il reconnaît que la lisibilité est impossible sur une durée de 75 ans, mais relève que, si on suivait le rapport de minorité,, plus personne ne ferait d'affaires tellement on aurait peur. Mr Le Syndic trouve donc ceci vraiment exagéré et il en est désolé.

Mr Patrick Hübscher lit son intervention (annexe N°3)

Mr Vincent Grandjean questionne la municipalité sur la compétence du canton de pouvoir déclasser la zone pour la rendre inconstructible ou non ? Le canton n'a pas encore déposé son plan à la confédération. Est-ce qu'il y a une possibilité que cette zone précise devienne inconstructible ?

Mr Le Syndic répond qu'il ne pense pas que cette zone près du centre puisse être déclassée

Mr Eric Jaquet s'interroge sur les dizaines d'oppositions, à son avis elles sont quand même liées au fait qu'on veuille transférer environ 534m² du domaine public au domaine privé de la commune, c'est quand même lié à ce projet. Comment va-t-on traiter ses oppositions fin août ?

Mr Le Syndic réplique que malgré toutes ces oppositions, la municipalité va les lever, il n'y a rien qui nécessiterait qu'on ne les lève pas, l'affaire ira peut-être au tribunal et cela prendra plus de temps. Ce dossier sera pour la prochaine municipalité, puisque Mr Le Syndic ne sera plus là, il l'annonce déjà, il arrêtera pour raison d'âge. Donc fin août, la commune lèvera ces oppositions parce qu'on ne peut pas bloquer ce dossier, par rapport à l'autre. Il fait remarquer que si on ne fait que d'attendre, on ne fait jamais rien.

Mme Elvira Rölli annonce d'abord qu'il y a pénurie de logements à loyer modéré, et précise que ce ne sont pas des logements sociaux, elle rappelle que beaucoup d'études se font en ce moment sur cette pénurie de logement à loyer modéré, elle en a une sous les yeux qui a été faite au niveau régional qui mentionne quelque chose de très important. Elle lit : « Il n'existe aucun droit du propriétaire, de pouvoir compter sur le fait que son bien fond soit, à tout jamais, affecté à la zone à laquelle il appartient. Le propriétaire doit compter avec les modifications de plan lorsque les circonstances ont changé. Or, le besoin accru de logement à loyer modéré correspond à un changement de circonstances. »

La municipalité a beaucoup travaillé sur le plan directeur de la commune, ce plan directeur a été envoyé et est revenu. Elle doit reprendre presque à 0, avec Mr le syndic, tous les calculs de zones à bâtir. Il est vrai que ces parcelles là sont en zones village, elles sont dans le cœur du village, le canton pourrait exiger une densification à ce niveau là. Mme Rölli tient à préciser que ces quelques notions compliquent beaucoup la vie de la municipalité, dans la commune pour ce plan directeur.

Autre chose, il y a quelques années déjà, la municipalité a débattu, au sein du conseil, sur le fait que la commune manque d'habitations à loyers modérés. Lorsque le skate parc de Arzier a été créé, la notion de village dortoir avait déjà été soulevée et qu'il fallait une mixité et donc des appartements à loyers modérés.

Mme Rölli vient de prendre note de la motion de Mr Berger, et elle est ravie de travailler sur cette motion. Elle a fait un petit calcul, le postulat étant venu tard et elle fera d'autres recherches, de ce que coûte la transformation d'un bâtiment. Elle est arrivée au chiffre de 6'000CHF le m², et laisse au conseil le soin de calculer, avec le nombre d'appartement, la surface etc... ce que pourra coûter la transformation du bâtiment. Mais elle se réjouit de faire cette étude. Il faut aussi rechercher si ce bâtiment pourrait subir un agrandissement ou s'il faut s'en tenir aux murs existants. Elle rappelle aussi que ce bâtiment n'a pas d'histoire, ce n'est pas un bâtiment historique.

Mr Raymond Jaquet constate que cela fait déjà 4 fois ce préavis est systématiquement refusé et que cela peut continuer longtemps. Il estime qu'il y a possibilité de faire quelque chose avec ce projet, et ne souhaite pas que la génération future décide d'en faire n'importe quoi.

Mr Patrick König répond à Mme Rölli qu'à l'époque avait été évoqué la mixité et de casser l'image de village dortoir, avait été aussi évoqué la création de postes de travail car, à son sens, ce n'est pas en créant des logements, que va diminuer le côté dortoir du site mais plutôt en incluant de l'artisanat. Plus d'appartement, c'est plus de gens qui viendront simplement dormir dans la commune s'il n'y a pas d'activité économique sur place. L'inventaire du nombre de places de travail dans le village avait été fait et il craint qu'il n'ait fondu depuis lors.

En ce qui concerne le projet du jour, Mr König a le sentiment que la construction d'une parcelle communale est un projet politique, de législature et non pas un projet lancé à la va-vite à moins d'une année de la fin de la législature. Il estime qu'il appartient à une équipe de décider de la construction et de mener cette construction à terme et explique qu'il y a même des entreprises qui décident d'un moratoire : quand on arrive près du terme d'un mandat, pour ne pas bloquer et tout figer. Lorsque la municipalité et le conseil sont arrivés aux affaires, ils disposaient de 3 ou 4 parcelles constructibles. L'UAPE a été construit, le CCE a été acheté, une parcelle constructible au Muids a été attribuée pour y établir un collège. Mr König demande pourquoi ne pas laisser à la prochaine équipe, puisque beaucoup ne seront plus à la prochaine législature, le soin de décider de la construction de cette parcelle. Il propose l'abandon de ce projet jusqu'à la prochaine législature.

Mme Danielle Pasche répond à Mr Hübscher sur la fin de son intervention, qu'effectivement la nouvelle législature n'est pas à quelques mois mais à une année, suivant ce raisonnement, cela veut

dire qu'à chaque nouvelle législature sur 5 ans on n'en travaille que 3. Donc il vaudrait mieux élire les équipes une quinzaine d'années, qu'on puisse mener à bien les projets les uns derrière les autres.

Elle note, par contre, avec intérêt et elle tient à remercier Mr Berger pour sa motion à Le Muids, ceci prouvant l'intérêt d'une partie du conseil pour les logements à loyer abordable. Elle croit que pour le bien des enfants, on peut ne rien faire ou laisser, aux générations futures, la construction des appartements. Il est faux d'imager qu'il n'y a que des riches dans notre commune, il y a toute une part de population qui a besoin de se loger : des jeunes débutant dans leur carrière professionnelle, ou de jeunes familles s'installant.

Quant à la durée du droit de superficie qui court jusqu'en 2090 et quant on voit les modifications que la commune a connu ces 10 dernières années de législature, modification de lois, de règlements, changement de paradigme, on peut se demander ce qu'il va se passer d'ici là mais pas se faire peur au point de ne voter aucun projet pour la commune. Mme Pasche note que le conseil n'a pas eu d'état d'âme de vendre des terrains constructibles pour la construction de villas ou la PPE de la Caroline et fait remarquer que ce qui manque vraiment et réellement dans le district de plus de 90'000 hab., ce sont des logements pour les jeunes et les familles à revenu plus faible.

La proposition que fait la municipalité, avec Equitim, est justement d'avoir un projet qui rentre dans les finances de la commune contrairement au projet sur Le Muids ou la municipalité devra revoir le plafond d'endettement pour absorber les coûts d'achat et de rénovation. Enfin elle termine avec le projet sur Le Muids, le terrain à construire qui restait, devait être mis à disposition des élèves, aucunement pour des logements. Elle rajoute au sujet du projet, qu'il y a un manque de logements, on en parle depuis longtemps et la municipalité va déléguer à des personnes dont ce sont les compétences de mener ce genre de projet, des professionnels, tout en ne chargeant pas inutilement les comptes de la commune.

Mr Pierre Jaccard fait remarquer que le problème revient de manière cyclique : il faut permettre à ceux que nous avons élevés en famille, qui n'auraient pas de gros revenu ou même des revenus de la classe moyenne de pouvoir s'établir dans notre commune. Cela a été évoqué à l'ouverture de la législature par la municipalité en 2011, et cela avait alors effrayé certains d'imaginer que des pauvres allaient venir dans la commune. La commune ne règlera pas le problème à Arzier pour les gens d'Arzier, mais ce sont toutes les communes de la région qui doivent dire qu'elles entendent ce problème majeur et doivent trouver des solutions novatrices. Celle-ci en est une, tellement novatrice, qu'il n'y a pas de recul mais quand la presse écrit que l'argent investi dans ce projet provient de la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs, de la Romande Energie, du Centre Patronal et de la CIEPP (Caisse Inter-Entreprise de Prévoyance) et de certains partis politiques, il a la conviction qu'il ne s'agit pas là d'une opération bricolée, le but étant d'utiliser l'argent des caisses de pensions pour développer du logement à louer, pas du logement à acheter. Il trouve cette solution très intéressante et il ne voit pas pourquoi il ne faudrait pas louer du terrain de la commune. Mr Jaccard précise que si par hasard des professionnels de ce secteur voient que le marché se retourne, voient qu'il y a un risque, et bien il leur fait confiance car ils n'avanceront pas tête baissée même avec les droits de superficie. Il exhorte toutes celles et ceux qui pensent qu'il faut donner une réponse politique à un problème de fond que notre génération a connu et que d'autres générations pourraient connaître, même s'il y a quelques imperfections, de soutenir ce préavis municipal.

Mr Patrick König réplique à Mr Jaccard qu'il a aussi des enfants mais que s'il leur demandait si cela leur ferait plaisir d'habiter à Arzier, leur choix se tournerait vers l'ouest lausannois ou autre pour diminuer les temps de déplacement pour rejoindre leur travail.

Mr Pierre Jaccard met en avant que la commune ne règlera pas à Arzier les problèmes des gens

d'Arzier, ce sont toutes les communes du district qui doivent faire cela ensemble.

Mr Patrick Hübscher se dit sensible au niveau social et solidarité mais son avis est négatif quant aux moyens de la commune à rentrer dans ce projet.

Mr Eric Jaquet souhaiterait savoir lesquels des municipaux seront candidats aux prochaines élections pour conduire ce dossier s'il est voté. Il observe qu'Equitim aura peut-être le temps d'améliorer son projet. Il n'apprécie pas de faire les choses dans l'urgence et préférerai attendre les projets d'autres communes pour se décider.

Mme Elvira Rölli élude la question puisque ce n'est pas la période de campagne électorale. Elle rappelle que ce projet n'est pas nouveau, il y a eu un concours d'idée en 2005 ou 2006. Elle ressortira ce dossier lorsqu'elle recevra les opposants pour le regarder à nouveau afin de se remémorer cet énorme bloc locatif qui bouchait carrément le haut du village. Elle est satisfaite que le projet actuel ne comporte que 2 bâtiments et elle croit qu'il ne faut pas tirer de conclusions hâtives sur le projet final. On peut y voir que la route est supprimée mais ce n'est que momentanément. Il y aura d'autre discussion avant le projet définitif. Elle estime ainsi que la municipalité que les choses doivent bouger.

Mme Danielle Pasche signale les responsabilités politiques et sociales de la municipalité envers la commune et observe que le conseil régional et le canton demandent à ce qu'ils engagent ce genre de projets. Elle fait remarquer que certaines communes prévoient des plans de quartier, c'est plus dans les villes, mais le pourcentage de logement d'utilité public est fixé et c'est une obligation. Cela aurait dû être fait dans la commune. Elle aimerait que le projet Equitim ne soit pas à nouveau pris en otage parce que l'échéance électorale approche. La commune doit continuer à vivre au delà des personnes, il y a du personnel communal qui assure la suite, des municipaux qui seront là ou pas mais la commune doit continuer à prendre des options sur le long terme, au delà de ceux qui mèneront les projets.

Mr François Laurent Althaus souhaiterait rappeler que de tout temps les hommes ont dû prendre de gros risques sans se soucier de ce que sera l'avenir. Il invite chacun à prendre ce risque car il pense que c'est la responsabilité de tous, à l'égard des générations futures, de se mobiliser au sujet des logements.

Mme Louise Schweizer demande pourquoi ne pas intégrer ces logements à loyer modéré au lotissement en construction au Pré de la Forge et garder le terrain discuté dans ce préavis.

Mr Denis Berger s'inquiète des risques déjà pris par la commune pour d'autres investissements ou d'autres associations. Il ne comprend pas pourquoi un inventaire des appartements de la commune a déjà été fait par Equitim. Il n'a pas confiance en cette fondation, trop jeune.

Mr Le Syndic se défend car ce complément de dossier, sur les immeubles locatifs que détient la commune, ait été demandé par la commission ad hoc.

Mme Hélène Boschung Sadler conçoit les réticences de certains quant aux risques à prendre sur un gros dossier qu'on ne comprend pas toujours. Mais elle fait confiance en ce qui a déjà été assumé par ce conseil et pense que ce projet pourrait apporter des opportunités.

Mr Patrick Weber n'est pas satisfait quant à la méthode et au résultat de ce projet. Il ne trouve pas sain la jonction entre une SA qui gère une fondation, dont les logements seront gérés par la même régie qui est, elle-même, propriétaire de la SA et qui fait partie de la fondation. Il fait observer qu'on trouve des loyers modérés moins chers dans la région que ce qui est proposé dans ce projet. Il termine en stipulant que si cet objectif n'est atteint, il n'y a aucun intérêt à ce projet.

Mr Vincent Grandjean affirme que la gestion concernant la SA n'est pas exceptionnelle, cela existe déjà.

Mr Christian Dugon explique qu'il est allé à une séance d'information avec Le Syndic et il assure que toutes les personnes avec qui il a discuté sont très performantes. Il remémore au conseil qu'il y avait déjà un projet de centrale de chauffage engagé sur ces parcelles et qu'en se renseignant auprès de coopératives, celles-ci avaient déconseillé le projet, projet refusé, donc, sur ce point, il est convaincu que cette fondation représente l'idéal dans ce genre de construction. Il faut savoir que le loyer modéré n'est pas une mode, c'est une imposition de l'État. On assimile Arzier comme village dortoir, ce qui n'est pas vrai, il y a une vie associative, une zone artisanale est en train d'être développée, peut être pas dans cette législature. Il y a du travail alentour pour nos jeunes alors il faut leur permettre aussi d'avoir des loyers abordables. Il est convaincu d'aller de l'avant avec ce projet et qu'il ne faudrait pas le reporter.

Mr Eric Jaquet, sans être forcément contre ce projet, met en avant une sacrée crise immobilière et déclare que sur Arzier, il y a plus de 100 maisons à vendre ou à louer. Donc les loyers abordables ne doivent pas être plus chers que les locations en attente. Il indique que personne n'offre de garantie sur ces loyers et demande à ce que les 20% soient revus. Le marché immobilier étant en chute libre, la crise devrait durer encore 2 ans minimum, il propose donc d'attendre 2 ans et programmer ce projet avec la prochaine législature.

Mme Danielle Pasche admet qu'il est possible d'attendre encore 2 ans, mais la municipalité a choisi de faire confiance à cette fondation et avance que la commune sera pionnière au sujet de loyers abordables. Elle est consciente qu'il y a des biens à vendre mais à quel prix !

Mme Louise Schweizer annonce qu'elle a reçu le courrier de Mr Reithaar, ayant de l'expérience dans ce genre d'association, elle propose au Président de le lire.

Le Président répond n'avoir pas reçu de Mr Reithaar l'autorisation que cette correspondance privée soit lue au conseil.

Mr François Granchamp des Raux ne donnera pas son assentiment à un tel dossier, il n'est pas complet. Il n'est pas indiqué clairement à quel prix le terrain a été évalué, quel est le montant apporté par la fondation, quelle somme sera reversé à la commune. Il estime qu'il y a trop d'inconnues dans ce dossier.

Mr Le Syndic explique que la commune ne va pas vendre ce terrain puisqu'il est donné en droit de superficie, que c'est une proposition novatrice où l'évolution des loyers participe au prix du locatif. Il ne comprend pas ces commentaires, et affirme que ce dossier est bien ficelé, qu'actuellement, ce terrain ne rapporte rien à la commune, mais qu'avec la solution proposée, cela représenterait 20'000CHF par année et ce pendant 75 ans. Il souhaite que le conseil en soit bien conscient.

Mr Raymond Jaquet souhaite savoir si la commune sera dans l'obligation de racheter le terrain au bout des 75 ans.

Mr Le Syndic explique que soit le contrat sera renouvelé, soit la commune pourra racheter l'immeuble et précise qu'un immeuble de 75 ans ne devrait pas coûter très cher.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 13/2015 est refusé par 10 oui, 20 non, 3 abstentions

12. Préavis municipal No 14/2015 : Demande de crédit complémentaire de CHF 450'000.00 concernant la construction du Centre Communal d'Entretien (CCE)

La municipalité n'a pas de compléments d'information.

Mr Patrick Hübscher, rapporteur de la commission des finances, lit les conclusions du rapport

Mr Jean David Pletscher, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport

Mr Patrick Weber demande quand et comment les mesures de la dalle ont pu être prises.

Mr Le Syndic répond que lors de la séance du 3 juin 2013, Mr Althaus annonçait la fin des travaux pour fin juillet, il a alors mentionné un report car l'ECA demandait une dalle complètement bétonnée au lieu de ce qui était initialement prévu et que la Romande Energie avait du retard avec les panneaux solaires.

Mr Patrick Weber précise sa question pour savoir à quel moment l'ECA est intervenue pour cette demande de dalle, car il estime que cela a une incidence sur l'avancement des travaux.

Mr François Laurent Althaus précise que la commune s'est organisée pour faire travailler l'architecte sans crédit d'étude, ce qui a évidemment posé des problèmes. La SUVA, un mois après l'arrivée de la municipalité en 2006, enjoignait la commune de vider immédiatement les locaux de ces bidons d'essence et autres produits explosifs qui y étaient entreposés et de donner aux employés communaux des locaux adéquats. En 2015, grand bonheur, c'est fait. Mais la municipalité a fait ceci à l'époque dans des conditions qui n'étaient pas idéales. Il rappelle qu'il y a toujours une marge de 20% dans le chiffrage d'un projet, que l'on ne peut pas être plus précis. Il rappelle que le conseil a adopté ce préavis au mois de mai, que les premiers éléments de la CAMAC sont arrivés à la fin du mois de juillet (début des travaux de démolition) et que l'ECA est arrivée en automne 2012 (début de la construction) avec la liste de doléances et en particulier qu'il fallait séparer la partie inférieure, où étaient entreposés des véhicules, du 1^{er} étage par une dalle. Ceci n'avait pas été prévu initialement et a posé problème, puisqu'il fallait intégrer des travaux d'électricité. Il explique qu'il est facile de comprendre comment le budget a été dépassé puisque ces nouveaux travaux n'étaient pas chiffrés. Il précise que le montant du dépassement est en dessous des fameux 20% de marge dont il parlait plus haut. La municipalité a dû prendre des décisions urgentes par rapport aux mauvaises surprises rencontrées avec la dalle puis que le mur ne remplissait plus sa fonction, c'est encore 50'000chf de travaux en plus pour son isolation. Mais, il estime que le chantier a été très bien supervisé. Il explique que ce bâtiment et terrain compris ont coûté 3 millions, et qu'en regardant la qualité et la fonctionnalité du bâtiment actuel, il est tout à fait dans les tarifs en comparaison égale avec des bâtiments de Nyon. Il précise que le bureau Agrion n'a pas fait des affaires avec ce projet, la municipalité a négocié fermement au moment de l'attribution du mandat au forfait. Agrion a encaissé le forfait de 90'000chf sur lequel se rajoutent 10'000chf pour la dalle. Il pense que c'est une belle affaire pour la commune. La municipalité est désolée d'avoir dû prendre des décisions dans l'urgence mais ils ont su que très tardivement les effets financiers que celles-ci impliqueraient.

Mr Pierre Jaccard veut juste régler un désaccord avec Mr le syndic. Il explique que la commission des finances ne s'est pas opposée à un crédit d'étude. La commission des finances a dit à la municipalité qu'elle voulait acheter un bâtiment après une étude trop légère et qu'elle prenait un risque parce que la transformation du bâtiment n'était pas garantie. Le conseil a passé outre les recommandations de la commission des finances et a accepté d'acheter ce bâtiment pour un montant de 850'000chf. La commission a vu arriver, 1 an après l'achat de ce bâtiment, un préavis proposant l'étude de transformation du bâtiment, la commission des finances a fait la proposition de le raser et de faire autre chose, le conseil a suivi et on lit dans un préavis déposé au printemps 2012

que celui-ci va permettre d'avancer sur un projet qui répond aux inquiétudes légitimes de la commission des finances en levant tout doute sur les conséquences financières de l'adoption de sa demande de crédit. Donc il remercie le conseil d'avoir suivi la 2^{ème} fois, car sinon l'assemblée de ce soir serait en train de parler de chose assez douloureuses.

Mr Patrick Weber n'est pas d'accord avec la commission ad hoc : ce n'est pas parce que c'est fait que le conseil doit valider. Il souligne que la modification de la dalle était connue au moment où l'ECA est passée avant travaux et il estime que ce surcoût aurait dû être estimé et chiffré et d'en avertir le conseil bien avant.

Mr Eric Jaquet rappelle que, quand la commune a acheté ce bâtiment, il n'était pas question de le raser mais d'en faire un local pour les forestiers. La dalle n'était pas en mauvais état, au contraire elle était trop résistante pour y forer des trous quand ça a été nécessaire de le faire. L'expertise disait que le bâtiment était en très bon état malgré le constat du mur arrière qui prenait l'eau. La charpente était magnifique, elle a même été remontée ailleurs. Il n'y avait que les alentours qui n'allaient pas. Il conclut qu'il n'y avait pas un vice caché, tout était totalement connu.

Mr Christian Dugon se rappelle de ce premier projet avec des vestiaires au 1^{er} étage et des portacabines en dessous, pas spécialement pour les forêts. Il concède que le bâtiment était en bon état mais le projet de le raser et de refaire aurait évité d'avoir tant de surprises.

Mme Louise Schweizer a eu l'occasion d'aller visiter ce bâtiment, elle le trouve très fonctionnel, à part la façade. Elle explique que ce qui la dérange c'est la procédure de demandes de crédits complémentaires une fois que les travaux sont faits. Tout comme la commission des finances, elle le regrette et ne le cautionne pas. Elle énumère l'historique de ces demandes, en 2009, suite à la l'acceptation du conseil d'étendre le chauffage à distance dans la rue du village c'est normal qu'il y ait des demandes de crédits complémentaires puisque ce n'était budgété. Elle continue, en 2011, nouvelle demande de crédit complémentaire de 123'600chf, en 2012 c'est 132'500chf, en 2013 c'est 197'500chf, en 2014 c'est 170'000chf, mi 2015 c'est déjà 450'000chf. Au total, les demandes de crédits complémentaires s'élèvent à plus de 1 million. Elle a conscience que certaines demandes sont justifiées suite à des problèmes, cependant elle estime que dans le cas présent les dépassements sont connus depuis longtemps, le conseil a dû siéger, depuis, au moins une vingtaine de fois, et jamais de tels dépassements ont été annoncés au conseil. Elle fini par même plus savoir à combien s'élève l'achat et la construction de ce bâtiment. Et malgré qu'elle soit conseillère communale, elle n'a rien à dire puisque tout est déjà fait. Elle annonce qu'elle votera contre la demande de crédit complémentaire demandé par Mr Althaus, car elle estime qu'il pourrait faire part du devis au conseil. Elle votera aussi contre la demande de Mr Dugon, la prochaine fois, parce qu'elle estime que s'il a le temps de remettre le dossier à un architecte pour qu'il l'étudie, il devrait avoir le temps de convoquer le conseil pour qu'il fasse ce pourquoi il a été élu.

Mr Le Syndic réplique que Mme Schweizer a oublié, dans ces calculs, les panneaux photovoltaïques pour 300'000chf, ce qui augmente le coût total. Par contre, il ne comprend pas la multitude de dépassements car il a annexé la situation des préavis depuis 2006 au rapport aux comptes. Il argumente avoir économisé 2 millions sur les devis initiaux et s'offusque que personne ne soit venu féliciter la municipalité pour cela et qu'il n'y ait que des reproches pour un dossier parti de travers. Il avoue ne pas aimer ce genre de situation, mais il souhaiterait que le conseil reconnaisse que sur 25 millions, 2 millions d'économie en 9 ans, ce ne soit pas mal.

Mr Eric Jaquet rappelle qu'au début, le conseil avait voté l'aménagement de ce bâtiment pour 200'000chf, la commune avait déjà un crédit de 850'00chf pour l'achat, pour 3 300m² de terrain plus le hangar qui dépassait déjà le prix de 850'000chf à lui tout seul. Il estime que c'était une bonne

affaire. Il se demande pourquoi, avec le rapport de la CAMAC daté de juillet 2012, ou même dans le préavis stipulant les modifications sur les piliers et la dalle, la municipalité n'a pas daigné avertir le conseil. Il explique que puisque la dalle allait faire 60m² de plus, la municipalité pouvait s'attendre à un dépassement. Il ne reproche pas le bâtiment, mais le fait que la municipalité ne dise rien et que les travaux sont faits avant que le conseil puisse refuser.

Mme Danielle Pasche explique que lorsqu'on fait des travaux, on espère toujours faire des économies. Un dépassement sur un poste, on espère faire une économie sur un autre. C'est quand on arrive au bout de chantier, qu'on a une estimation finale, qu'on s'aperçoit quel poste a joué sur quel autre. Elle souligne que les décomptes avec les entreprises se font en fin de chantier et que sans décompte la municipalité ne peut pas en informer le conseil et elle les invite à attendre la fin des travaux pour avoir un chiffre correct.

Mr Le Syndic indique que dans le préavis, la municipalité avait budgété à peut près 100'000chf pour divers et imprévu. Le devis définitif pour les panneaux photovoltaïques représentait une économie assez conséquente, mais cela n'a pas suffi.

Mr Vincent Grandjean présume que si une étude avait été faite, ça aurait permis au conseil de se prononcer. Il n'aurait pas eu le choix et il pense que le conseil n'aurait pas arrêté le projet.

Mme Louise Schweizer insiste sur le fait qu'évidemment que le conseil n'aurait pas arrêté ce projet, il aurait juste joué son rôle dans la commune.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 14/2015 est accepté par 18 oui, 10 non, 1 abstention

13. Election du bureau du Conseil communal pour l'exercice 2015-2016

Président : Nicolas RAY

1^{er} Vice Président : Matthieu DELALOYE

2^{ème} Vice Président : Françoise NILE-ALVAREZ

Srutateurs : Méliné VINCENT et Charles-Julien PELLEGRIN

Srutateurs suppléants : Fabien ROY et Gabrielle THIEL

14. Divers et propositions individuelles

Mr Patrick König explique que quand les jeunes jouent au foot cela dérange la maison Arc en Ciel, quand ils jouent au basket, ils dérangent les habitants de la Caroline. Il vient d'apprendre que des gens se plaignent du bruit des jeunes à l'UAPE. Le conseil soulève ce problème depuis 10 ans, sans jamais apporter de réelles solutions. Il voudrait savoir si avec la construction prochaine du collège à Le Muids, le conseil et la municipalité ne pourraient pas, ensemble, envisager une zone de détente, un local pour les jeunes.

Mme Danielle Pasche se souvient avoir soumis l'idée d'un local, le local existe, il faut juste réaménager l'intérieur. Lors de la journée citoyenne, elle a eu un échange avec des jeunes, sur ce qui manquerait dans la commune, ce qu'ils souhaiteraient sur la commune, des idées ont fusées mais aucune autour d'un local pour jeune. Donc elle préfère, au lieu de se lancer dans un projet, réaliser

un sondage parmi les jeunes. Elle a fait passer un article dans l'Info Arzier dans lequel elle explique que tous les habitants doivent vivre ensemble dans la commune en acceptant les nuisances diurnes, mais pas les débordements jusqu'à point d'heure de la nuit. La municipalité va faire un effort à ce sujet.

Mme Véronique Andrey a été choquée d'entendre de la part de certains habitants de la Caroline que les jeunes devraient avoir le droit de jouer sur le terrain de basket uniquement aux heures d'ouverture de l'école. A 15h30, c'est terminé ! Elle pose la question de savoir que font-ils après ? Elle souligne que les personnes, en achetant, ont dû voir le terrain de basket et le Skate Park. Elle a entendu dire que certains habitants avaient eu un rdv avec la municipalité et que peut-être cette place de jeu serait fermée à cause des nuisances pour en faire autre chose, et elle se demande ce qu'il en est ?

Mr Le Syndic a discuté avec des personnes de la Caroline présentes lors de la soirée des nouveaux habitants. Ils lui ont fait part de ne pas vouloir fermer cette place à 15h30, ils sont même tolérants jusqu'à 23h alors que la loi dit 22h.

Mme Véronique Andrey précise qu'elle relate des faits qui se sont déroulés une fin d'après-midi vers 17h30, les jeunes ont été interpellés par des habitants de la Caroline qui leur demandaient d'arrêter de jouer car cela dérangeait les enfants.

Mr Charles Emile Ramel interroge la commune s'il n'est pas possible d'écrire à ces gens-là, en leur expliquant que dans un village les jeunes ont le droit de s'amuser jusqu'à 22h et que c'est comme ça depuis tout le temps. Il annonce également que la jeunesse d'Arzier - Le Muids - St Cergue a pris le 3^{ème} prix du giron de la jeunesse et que leur char est à admirer à l'entrée de Le Muids.

Mr Patrick König précise que ce n'était pas un reproche qu'il faisait à la municipalité, mais plutôt un mea culpa en ce qui concerne l'ensemble de la municipalité et du conseil, puisqu'il lui semble qu'aucun n'a accordé assez d'attention à ce problème de local pour jeunes.

Mr Christophe Rossier habite la Caroline, il a entendu, lors de leur 1^{ère} assemblée de PPE, que certains copropriétaires se plaignaient. D'après ce qu'il sait, ce sont les personnes qui sont le plus devant la place de jeu. Mais il rassure le conseil que ce n'est pas l'avis de toute la PPE et qu'ils ne sont pas en train de combattre la place de jeu des jeunes.

Mme Danielle Pasche explique que c'est pour cela qu'elle a fait l'article dans l'info Arzier car ce n'est pas uniquement le terrain de basket qui pose problème, mais la gare, la fontaine etc... elle indique que les jeunes aussi doivent comprendre qu'on ne met pas la musique à fond à 2h du matin. Elle précise que chacun doit faire des efforts, même dans les fêtes privées, de penser aux uns pour les nuisances et aux autres pour la tolérance, sans stigmatiser.

Mr Vincent Grandjean aimerait pouvoir signer le règlement du conseil communal ce soir, donc demande s'il y a des commentaires concernant la modification dont il a parlé plus haut, le conseil peut en discuter.

Le Président s'adresse à l'assemblée pour d'éventuels commentaires. Aucun donc il déclare le règlement accepté.

Mr Denis Berger veut revenir sur les rapports de la presse suite aux séances du conseil. Lorsque le conseil a voté pour le changement de lampadaires à Le Muids, la presse a relaté qu'on allait réviser les lanternes pour changer les ampoules. Pour 64'000chf, changer les ampoules, ça fait beaucoup et c'est ce qui a été rapporté.

Mme Véronique Andrey souhaite revenir sur les jeunes, elle clarifie qu'elle ne voulait pas parler des nuisances lors de fêtes au-delà d'une certaine heure tardive dans la nuit, mais bien des jeunes qui doivent jouer durant les heures scolaires d'Arzier et précise que ceux qui rentrent de Genolier, ne

peuvent plus jouer car l'heure est passée.

Mme Louise Schweizer se préoccupe des containers du CCS, qu'il faut escalader pour ouvrir par le haut tellement ils sont grands, et elle souhaite savoir si cela va rester longtemps comme ça.

Mr Christian Dugon explique que ces containers sont mis à disposition à titre d'essai, gracieusement, dans l'optique de refaire cet éco-point. Il trouve que l'expérience permet de se rendre compte qu'il faut des containers plus bas car ce n'est pas pratique et que d'autres éco-points en seront équipés.

Mme Louise Schweizer approuve car même s'il y a que quelques marches, sous la pluie c'est glissant.

Mme Gabrielle Thiel annonce des portes ouvertes et grillades certains samedis du mois de juillet à son domicile. Tout le monde est invité

Mme Elvira Rölli remercie Gaby Thiel, qui quitte la commune et rend hommage à son parcours dans le village.

16. Annonce de préavis futurs

Mr Le Syndic annonce les préavis municipaux qui seront soumis au Conseil lors de la séance du 28 septembre 2015 : agrandissement du parking du CCS, éco-point du CCS, remplacement d'un véhicule du service forestier, arrêté d'imposition en 2016, crédits complémentaires débattus ce soir.

Il n'y a plus de question ni de commentaire. Le Président clôt la séance.

La séance est levée à 22:30

Le Président
Nicolas Ray

La secrétaire suppléante
Corinne Martin